

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

SÉANCE MENSUELLE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE À L'HÔTEL DE VILLE, AU 101, CHEMIN VICTORIA OUEST, SCOTSTOWN, LE MARDI 5 MARS 2019 À 19 H, À LAQUELLE SONT PRÉSENTS :

Les conseillers : Mesdames Noëlle Hayes et Sylvie Dubé ainsi que Messieurs Marc-Olivier Désilets, Martin Valcourt et Gilles Valcourt sous la présidence de Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant

Poste de maire : vacant

Madame Monique Polard, directrice générale est également présente.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux du 5 février 2019
4. Période de questions
5. Administration et finances
 - 5.1 Rapport du maire suppléant et des conseillers délégués des divers comités
 - 5.2 Nomination des délégués des comités municipaux
 - 5.3 Finances :
 - 5.3.1 Liste des dépenses depuis la séance du 6 février 2019 selon le règlement 407-12
 - 5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 6 février 2019 et comptes courants à payer
 - 5.3.3 Engagement de dépenses
 - 5.3.4 Annulation facture # 201605919 – MRC du Haut-Saint-François
 - 5.3.5 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 26 février 2019
 - 5.4 Règlement : Projet / Avis de motion / Adoption / Discussion
 - 5.4.1 Règlement 467-19 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18
 - 5.4.1.1 Dépôt du projet
 - 5.4.1.2 Avis de motion
 - 5.5 Arrérages des taxes – Dossier transmis à la MRC HSF pour vente pour taxes (13 juin 2019)
 - 5.5.1 Nomination de représentant(s)
 - 5.6 Employés :
 - 5.6.1 Embauche de Madame Annie Désindes : commis de bureau
 - 5.6.2 Stagiaire en comptabilité (120 heures)
 - 5.6.3 Vaccination des employés et pompiers : Frais payés par l'employeur
 - 5.7 Service téléphonie IP
 - 5.7.1 Bureau municipal : Remplacement des appareils téléphoniques et achat de casques d'écoute
 - 5.7.2 Salle du conseil : téléphone
 - 5.8 Achat d'un téléviseur pour diffusion d'information à l'Hôtel de Ville
 - 5.9 REEE (régime enregistré épargne études) : nouveau-né Scotstown-Hampden
 - 5.10 Assurances responsabilité – Ajout pour site de camping au Parc Walter-Mackenzie
 - 5.11 Lot 5 477 398 – Lyne Asselin (André Cardinal)
 - 5.12 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation
 - 5.12.1 13-03-2019 à 16 h – Comité de la route 257

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

- 5.12.2 16-03-2019 – Valoris : Visite des installations
- 5.12.3 18-03-2019 – 18 h 30 : Dossier entraide incendie : Chartierville, La Patrie et Scotstown et invitation à Hampden
- 5.12.4 29-03-2019 à 13 h : Comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots (Scotstown)
- 5.13 Suivi des dossiers :
 - 5.13.1 Amélioration des sentiers et des sites de pratique d'activités de plein air (PV 4-9-2018 – Point 10.5)
- 6 Sécurité publique
 - 6.1 Sécurité publique – Demande d'aide financière – Volet 2
 - 6.2 Sécurité incendie :
 - 6.2.1 Entériner bonus 2018 remis aux pompiers
- 7. Voirie
 - 7.1 Achat palette d'asphalte (froide) de réparation
 - 7.2 Abat-poussière
- 8. Loisir et culture
 - 8.1 Décentralisation de la formation des animateurs du SAE
 - 8.2 CACI : maintenance des ordinateurs
 - 8.3 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
 - 8.4 Défi Challenge Québec 800 2019 – Demande d'autorisation
- 9. Correspondance et varia
 - 9.1 _____
 - 9.2 _____
 - 9.3 _____
- 10. Période de questions
- 11. Levée de la séance

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum

Le quorum étant constaté, la séance est ouverte à 19 h.

Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant, souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2. Adoption de l'ordre du jour

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

3. Adoption du procès-verbal du 5 février 2019

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal ont reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 5 février 2019 et qu'ils ont pris connaissance du contenu de ces procès-verbaux;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-074

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance du 5 février 2019 et qu'il soit adopté.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

4. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant, a répondu.

5. Administration et finances

5.1 Rapport du maire et des conseillers délégués des divers comités

Madame Sylvie Dubé, conseillère, donne un résumé de sa participation à l'événement « La Petite Tournée » permettant la rencontre avec divers organismes régionaux et leur service. La prochaine tournée est prévue au cours du mois de mai 2019.

Madame Dubé a également participé à la dernière rencontre de l'organisme La Contrée du Massif de Mégantic. Des affiches publicitaires sont en préparatifs pour annoncer les activités qui auront lieu pendant la saison estivale dans les municipalités.

Monsieur Gilles Valcourt, conseiller, indique qu'il a participé à la dernière rencontre de l'organisme Les Sentiers des Écossais. Diverses activités auront lieu au cours des mois d'été.

Monsieur Iain MacAulay, conseiller et maire suppléant a participé à la rencontre de la Table d'harmonisation du Mont Mégantic. Certains projets de construction sont annulés en raison des coûts financiers.

Madame Noëlle Hayes, conseillère, a participé à la rencontre organisée par Valoris concernant le projet d'agrandissement du site et la réaction des gens présents à cette rencontre.

5.2 Nomination des délégués des comités municipaux

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.3 Finances :

5.3.1 Liste des dépenses depuis la séance du 6 février 2019 selon le règlement 407-12

Attendu que depuis la dernière séance du conseil, des imprévus nécessitent des dépenses essentielles;

Attendu que la directrice générale est autorisée en vertu du règlement 407-12 à procéder à certaines dépenses;

Attendu que la liste des dépenses effectuées selon les règles du règlement 407-12 doit être déposée à la séance du conseil municipal;

2019-03-076

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil entérine les dépenses effectuées depuis la dernière séance au montant de 1 472,01 \$ pour les chèques suivants : 6683, 6685 et 6689 inscrit à la résolution suivante.

Ces dépenses sont inscrites dans la liste des comptes à payer.
ADOPTÉE

5.3.2 Liste des comptes et salaires payés depuis le 6 février 2019 et comptes courants à payer

La liste des comptes à payer est remise aux membres du conseil :

6671	Financ. Banque Nationale	Règlement 417-13 : intérêts	1 445,00 \$
6672	ADMQ – Québec	Inscription congrès 2019 : DG	519,72 \$
6673	La Passerelle	Aide financière : Journée intern. des Femmes	25,00 \$

Paiements par AccèsD ou remboursements

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

Hydro Québec	Hôtel de Ville	1 498,56 \$
Hydro Québec	Éclairage public	580,81 \$
Hydro Québec	Poste de chlore	2 071,10 \$
Hydro Québec	Chalet terrain de balle	437,71 \$
Hydro Québec	Garage municipal	2 466,02 \$
Hydro Québec	Parc	77,34 \$
Hydro Québec	Poste pompage : 2 Victoria Est	595,61 \$
Hydro Québec	Poste de pompage : rue des Peupliers	44,75 \$
Hydro Québec	Station épuration	1 259,95 \$
Hydro Québec	Poste pompage : 64 Victoria Est	40,46 \$
Hydro Québec	Poste pompage : 157 Victoria Ouest	122,02 \$
Hydro Québec	Hôtel de Ville – Électricité	2 677,73 \$
Sous-total - Hydro Québec :		11 872,06 \$
Bell	Bureau : téléphone sans fil	93,58 \$
Bell	Garage municipal	97,05 \$
Bell	Poste chlore	84,60 \$
Bell	Station épuration	84,60 \$
Sous-total – Bell : 359,83 \$		
Agence des D. Revenu Canada	Déductions employeur : février	1 448,44 \$
Revenu Québec	Déductions employeur : février	3 629,77 \$
Visa (Bureau)	Frais de poste : lettres recommandées et média poste : Info-Scotstown	68,15 \$
Visa (Service incendie)	Carburant génératrice, carburant et génératrice	162,11 \$
Visa (voirie)	Voirie : carburant et patinoire : carburant, lait, piège souris, produit nettoyage et piles.	188,67 \$

Salaires nets payés du 1^{er} février au 28 février 2019 : **13 676,60 \$**

Liste des chèques des comptes courants à payer à la séance du 5 mars 2019

Chèque

6674	Dubé équipement de bureau	Papeterie : papier, bon d'achat	191,98 \$
6675	Infotech	Papeterie : chèque fournisseur	386,27 \$
6676	ANNULÉ	Erreur d'impression	
6677	MRC du HSF	janvier, février, mars : Télém. IP, fibre, interurbain et tech, sup. info.	2 290,27 \$
6678	Marché Désilets	Hôtel de Ville : moppes	20,67 \$
6679	Pétroles R. Turmel Inc.	Voirie : carburant et poste chlore, génératrice et carburant	513,06 \$
6680	Communication Plus	Serv. Incendie : minitor et temps de Travail	44,84 \$
6681	Société Ass. Au. Québec	Immatriculation : voirie et incendie	2 467,40 \$
6682	Municipalité de Bury	Entraide incendie : 2019-01-15 et 2019-01-28	885,16 \$
6683	Groupe Ultima inc.	Assurances : ajout sites camping	136,00 \$
6684	Tourisme Cantons-de-l'Est	Cotisation de membre	424,26 \$
6685	Les services EXP inc.	Programme TECQ plan intervention infrastructures	1 135,95 \$
6686	Johanne Robert	Mars : frais de concierge	384,38 \$
6687	Ressorts Robert	Voirie, incendie, épuration : graisse, brake cleaner	131,21 \$
6688	Valoris/Régie Interm.	Site enfouissement et redevances	898,19 \$
6689	Tech Nic Réseau Conseil	Poste de chlore : Wifi	200,06 \$
6690	MacAulay, Iain	Frais déplacement	56,25 \$
6691	Valcourt, Gilles	Frais déplacement	15,30 \$
6692	Dubé, Sylvie	Frais déplacement et hôtel de ville : produit nettoyant	118,91 \$
6693	Larose, André	Site Web : nom de domaine	24,38 \$
6694	Hayes, Noëlle	Frais déplacement	13,50 \$
6695	Eurofins Environnem	Analyses eau potable et usée	172,59 \$
6696	Claude, Lemire	Préventionniste et déplacement	2 424,70 \$
Grand total			46 330,68 \$

2019-03-077

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE les comptes soient approuvés ainsi que le paiement.
ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

2019-03-078

5.3.3 Engagement de dépenses

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil accepte la liste d'engagement des dépenses pour le mois de mars 2019 à la somme de 7 095 \$:

ENGAGEMENT DES DÉPENSES		
# POSTE	DESCRIPTION	MONTANT
CONSEIL		
02-110-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-110-00-459	Réception	20,00 \$
Sous-total		120,00 \$
GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE		
02-130-00-310	Frais déplacement	100,00 \$
02-130-00-321	Frais de poste (incluant Info-Scotstown)	150,00 \$
02-130-00-660	Articles de nettoyage	200,00 \$
02-130-00-670	Fournitures de bureau	150,00 \$
02-130-01-522	Ent. et réparation Hôtel de Ville	200,00 \$
Sous-total		800,00 \$
SÉCURITÉ INCENDIE		
02-220-00-310	Frais déplacement et repas	25,00 \$
02-220-00-422	Inspection bornes / échelles	100,00 \$
02-220-00-525	Ent. Rép. Véhicules	300,00 \$
02-220-00-630	Carburant	150,00 \$
02-220-00-640	Pièces et acces. pour rép. bornes incendie	100,00 \$
02-220-00-650	Achat vêtements : gants, caques 2 p. bottes	100,00 \$
02-220-01-651	Ent. et rép. Équipements : appareils respiratoires	100,00 \$
02-220-01-651	Vérification des boyaux incendie	50,00 \$
02-220-01-652	Vérification et remplissage des bouteilles d'air	100,00 \$
Sous-total		1 025,00 \$
VOIRIE		
02-320-00-522	Bâtiment entretien-réparation	200,00 \$
02-320-00-523	Véhicules : entretien et réparation	400,00 \$
02-320-00-620	Gravier, sable	250,00 \$
02-330-00-630	Carburant, huile, graisse	600,00 \$
02-330-00-640	Petits outils, accessoires	100,00 \$
Sous-total		1 550,00 \$
HYGIÈNE DU MILIEU		
02-410-00-522	Entretien équipements	500,00 \$
02-412-00-411	Analyse de l'eau potable	300,00 \$
02-412-00-631	Produits chimiques (eau potable)	350,00 \$
02-413-00-513	Location machinerie	200,00 \$
02-413-00-521	Eau potable : Entretien-réparation réseau	300,00 \$
02-413-00-622	Sable et gravier	100,00 \$
02-414-00-411	Analyse de l'eau usée	250,00 \$
02-414-00-529	Entretien équipements	400,00 \$
02-415-00-521	Ent. & rép. Station pompage & tuyaux	500,00 \$
02-415-00-640	Égout : pièces et accessoires	300,00 \$
Sous-total		3 200,00 \$
LOISIRS ET CULTURE		
02-701-30-522	Patinoire – Entretien et réparations	50,00 \$
02-701-50-521	Parcs entretien terrains, bâtiments	100,00 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

02-701-50-523	Entretien équipements	150,00 \$
02-701-50-630	Parcs : carburant, huile	100,00 \$
02-701-50-951	Piste cyclable Marécage des Scots	0 \$
Sous-total		400,00 \$
TOTAL		TOTAL: 7 095,00 \$

ADOPTÉE

5.3.4 Annulation facture # 201605919 – MRC du Haut-Saint-François

Attendu qu'à la suite de nombreux problèmes de communication à partir du poste de chlore pour les données reliées à l'eau potable au cours de plusieurs semaines en 2016;

Attendu que ces problèmes ont occasionné des frais supplémentaires à la Ville de Scotstown par le gestionnaire du réseau municipal pour l'eau potable en raison de sa venue quotidienne au poste de chlore pour la prise des données;

Attendu l'adoption de la résolution 2016-06-186 adoptée par le conseil lors de la séance du 7 juin 2016 stipulant que « *La Ville de Scotstown facturera la MRC du Haut-St-François tous les frais occasionnés par l'interruption de réseau donnant accès aux données d'eau potable par la firme Aquatech et autres jusqu'au rétablissement complet du service.* ».

Attendu que la Ville de Scotstown a transmis à la MRC du Haut-Saint-François la facture no. 201605919, en date du 17 novembre 2016 au montant de 6 304,54 \$;

Attendu que le conseil municipal avait rencontré des représentants de la MRC du Haut-St-François pour discuter de ce dossier;

Attendu qu'une partie des dépenses de la MRC sont payées par les quotes-parts des municipalités et que des problèmes similaires sont déjà survenus dans d'autres municipalités et qu'aucune somme n'a été réclamée par une quote-part;

EN CONSÉQUENCE,

2019-03-079

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'annulation de la facture numéro 201605919 ainsi que les intérêts générés.

ADOPTÉE

5.3.5 Rapport de l'état des activités de fonctionnement au 26 février 2018

Le rapport des activités de fonctionnement au 26 février 2019 est remis aux membres du conseil.

5.4 Règlement : Projet / Avis de motion / Adoption / Discussion

5.4.1 Règlement 467-19 - Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18

5.4.1.1 Dépôt du projet – Règlement 467-19

Le maire, Monsieur Iain MacAulay présente le projet de règlement n° 467-19 relatif au Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

2019-03-080

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les membres du conseil confirment qu'ils ont reçu copie du projet le 26 février 2018 lors de l'atelier et qu'ils acceptent le dépôt de ce projet de règlement.

ADOPTÉE

5.4.1.2 Avis de motion – Règlement 467-19

2019-03-081

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, donne AVIS DE MOTION de la présentation, lors d'une prochaine séance du conseil, du règlement 467-19 relatif au Règlement autorisant le passage des véhicules hors routes de type quads et côte à côte sur la rue Albert (route 257) de l'intersection de la 214 jusqu'à la limite du Canton de Lingwick, le chemin Dell, la rue de Ditton (route 257) et le chemin MacNamée et l'abrogation du règlement 454-18.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, le responsable de l'accès aux documents de la Ville délivrera une copie du règlement à toute personne qui en fera la demande dans les deux jours ouvrables précédant la tenue de la séance lors de laquelle il sera adopté. Des frais de photocopies peuvent s'appliquer selon le règlement 464-18.

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, des copies du règlement seront mises à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance lors de laquelle il sera adopté.

5.5 Arrérages des taxes – Dossier transmis à la MRC HSF pour vente pour taxes (13 juin 2019)

ATTENDU QUE conformément aux articles 511 et suivants de la *Loi sur les Cités et Villes*, la directrice générale doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité selon le solde des sommes dues au 31 décembre 2018 et des montants reçus en date d'aujourd'hui ;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown a avisé les propriétaires en défaut par deux envois, le premier par lettre ordinaire au cours du mois de novembre 2018 et le deuxième par lettre recommandée au cours du mois de janvier 2019;

À CES CAUSES,

2019-03-082

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la liste des personnes ayant des arrérages envers la Ville de Scotstown soit déposée au conseil;

<i>Matricule</i>	<i>Nom</i>	<i>Solde</i>
4342-99-9153	9253 8131 Québec inc.	61,01 \$
4443-35-6011	Andrée Audet	119.20 \$
4342-57-8798	Brian Lavers	634.02 \$
4442-18-0557	Chantal Laroche et Steeve Rancourt	870.01 \$
4342-76-2586	Daniel et Dominick Denault	731.26 \$
4342-89-7400	Francis St-James	1208.81 \$
4342-88-4914	Jocelyne Ruel.	682.64 \$
4443-20-1399	Lynda Tremblay	588.26 \$
4342-57-5970	Nancy Guillette et Éric Chartrand	110.91 \$

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

4442-37-0203	Patrick Beaunoyer et Marie-Ève Boutin	253.74 \$
4342 43 2087	BELIVEAU SERGE	60,32 \$

QUE suite au délai du 18 mars 2019 la liste finale sera transmise à la MRC du Haut-St-François et que le conseil municipal demande à la MRC du Haut-Saint-François de vendre, pour défaut de paiement des taxes le 13 juin 2019;

QU'à compter du 19 mars 2019, et ce jusqu'à la vente pour taxes, tous paiements de taxes pour ces immeubles devront être faits directement à la MRC.

ADOPTÉE

5.5.1 Arrérages des taxes – Dossier transmis à la MRC HSF pour vente pour taxes (13 juin 2019) - Nomination de représentant(s)

ATTENDU QUE conformément aux articles 511 et suivants de la Loi sur les Cités et Villes, la directrice générale doit préparer une liste des personnes endettées envers la municipalité;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown doit nommer une personne pour la représenter lors de la vente pour taxes le 13 juin 2019;

À CES CAUSES,

2019-03-083

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Noëlle Hayes, il est **résolu** à l'unanimité des conseillers présents

QUE Monsieur Iain MacAulay, maire, est nommé pour représenter la Ville de Scotstown le 13 juin 2019 lors de la vente pour taxes exercée par la MRC du Haut-St-François et Madame Sylvie Dubé, conseillère, comme substitut.

ADOPTÉE

5.6 Employés

5.6.1 Embauche de Madame Annie Désindes : commis de bureau

Entendu que le conseil municipal à afficher une offre d'emploi pour un poste de commis de bureau au sein de l'administration municipale;

Entendu la réception de candidatures ;

2019-03-084

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown embauche Madame Annie Désindes à titre de commis de bureau au sein de l'administration municipale à compter du 11 février 2019.

Cet emploi aura un horaire entre 24 et 32 heures par semaine selon les périodes de l'année et selon les conditions qui seront établies par contrat de travail et un programme de subvention salariale.

Une période de probation de six (6) mois est fixée.

ADOPTÉE

5.6.2 Stagiaire en comptabilité (120 heures)

2019-03-085

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown accepte Madame Tania Richer à titre de stagiaire en comptabilité au sein de l'administration municipale à compter du 12 mars 2019 pour une durée de 120 heures.

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

Ce stage n'implique aucun frais pour la Ville de Scotstown sera sous la supervision de la directrice générale.

ADOPTÉE

5.6.3 Vaccination des employés et pompiers : Frais payés par l'employeur

Entendu que les employés de la Ville de Scotstown et les pompiers peuvent être confrontés à des contaminants bactériologiques en raison de leur travail;

Entendu que la Ville de Scotstown travaille depuis plusieurs années à maintenir à jour le dossier de santé et sécurité des travailleurs en collaboration avec le département de santé du CIUSSS;

2019-03-086

SUR LA PROPOSITION du conseiller, Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown en partenariat avec le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de l'Estrie - Santé au travail, Direction de santé publique du Centre hospitalier universitaire de Sherbrooke tiendra une soirée d'information pour les travailleurs et les pompiers ainsi que les membres du conseil à titre d'employeur, jeudi 14 mars 2019.

À la suite de cette rencontre d'information, la Ville de Scotstown remboursera les frais de la vaccination des travailleurs et des pompiers sur preuve et selon les recommandations reçues de la représentante du Centre intégré universitaire suite aux vérifications des dossiers de vaccination de chacun des employés et pompiers.

ADOPTÉE

5.7 Service téléphonie IP

5.7.1 Service téléphonie IP - Bureau municipal : Remplacement des appareils téléphoniques et achat de casques d'écoute

Le dossier est reporté à une prochaine séance du conseil.

5.7.2 Service téléphonie IP - Salle du conseil : téléphone

Le dossier est reporté à une prochaine séance du conseil.

5.8 Achat d'un téléviseur pour diffusion d'information à l'Hôtel de Ville

2019-03-087

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

QUE la Ville de Scotstown fasse l'achat d'un téléviseur à écran plat, intelligent, 32 pouces pour un montant maximum de 300 \$ incluant les taxes.

Cet appareil sera installé dans le corridor de l'Hôtel de Ville afin de permettre la diffusion d'avis publics, informations municipales, nouvelles, photos, etc.

ADOPTÉE

5.9 REEE (régime enregistré épargne études) : nouveau-né Scotstown-Hampden

Attendu que dans le cadre du 125e de la Ville de Scotstown, le conseil municipal avait remis un certificat de placement épargne étude à un enfant de Scotstown, né au cours de l'année 2017, et ce au montant de 500 \$ plus un montant de 500 \$ provenant d'un don anonyme;

Attendu que la Ville de Scotstown a reçu un don anonyme au cours de l'année 2018 au montant de 500 \$ pour offrir un placement épargne étude à un enfant né au cours de l'année 2018;

Attendu que la Municipalité du Canton de Hampden participe financièrement pour un montant de 250 \$;

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

2019-03-088

SUR LA PROPOSITION de la conseillère Madame Sylvie Dubé, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown participe financièrement à ce projet au montant de 250 \$ dans le but d'offrir un certificat de Régime enregistré d'épargne étude au montant total de 1 000 \$.

Un tirage au sort sera effectué s'il y a plusieurs naissances au cours de l'année 2018 pour déterminer un(une) gagnant(e).

ADOPTÉE

5.10 Assurances responsabilité – Ajout pour site de camping au Parc Walter-Mackenzie

Attendu que l'ouverture d'un site de camping sous la gestion de l'organisme la Société de Développement de Scotstown sur le terrain du Parc Walter-MacKenzie exige des assurances responsabilité;

Attendu que la Société de Développement de Scotstown est un assuré additionnel sur la police d'assurance de la Ville de Scotstown;

2019-03-089

SUR LA PROPOSITION du conseiller Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte que le montant de 136 \$ pour l'ajout d'une assurance pour le camping au Parc Walter-MacKenzie soit payé par la Ville de Scotstown pour l'année 2019.

ADOPTÉE

5.11 Lot 5 477 398 – Lyne Asselin (André Cardinal)

Attendu la vente du lot 5 477 398 autorisée par la résolution 2014-04-120 à Monsieur André Cardinal selon les conditions établies aux résolutions 2013-05-171 et 2013-08-272 et que ces conditions sont stipulées au contrat de vente;

Attendu que M. Cardinal est décédé avant la construction d'une résidence selon les conditions édictées dans l'acte de vente et que le propriétaire actuel est, Madame Lyne Asselin également propriétaire du lot contigu 4 774 200 ;

Attendu que Madame Asselin souhaite vendre, celle-ci offre à la Ville de Scotstown deux (2) options dans sa lettre du 16 janvier 2019, soit :

. La première étant que la Ville procède à la rétrocession du lot 5 477 398 et donc qu'il me rachète ainsi le terrain conformément à l'acte de vente, qui je le rappelle avait été acquis par le paiement de la somme de 10 000 \$;

. La seconde étant que je reste propriétaire du lot 4 774 200 et du lot 5 477 398 et que lors de la vente des terrains, l'acte de vente comprendrait une clause de construction complète et habitable d'un bâtiment résidentiel. Il va sans dire que je n'aurais aucune responsabilité, quel qu'elle soit suite à ce nouvel acte de vente ou vis-à-vis le nouvel acheteur de la Ville ou entre ces deux parties.

2019-03-090

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal de la Ville de Scotstown ne rétrocède pas le lot 5 477 398;

Que si Madame Lyne Asselin décide de conserver l'entièr propriété des lots 4 774 200 et 5 477 398 la clause de construction complète et habitable d'un bâtiment résidentiel reste en vigueur tant que celle-ci est propriétaire;

Qu'advenant que Madame Asselin vend les lots 4 774 200 et 5 477 398 au cours des prochains mois, la Ville de Scotstown annule la clause obligeant la

**VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019**

construction d'un bâtiment résidentiel selon le contrat d'achat no. 21 324 329 du 29 janvier 2015.

ADOPTÉE

5.12 Rencontres / invitations / formations / congrès / représentation

5.12.1 13-03-2019 à 16 h – Comité de la route 257

Une rencontre du comité de la route 257 est prévue le 13 mars prochain. Monsieur Iain MacAulay, maire, étant le représentant de la Ville de Scotstown participera à cette rencontre.

5.12.2 16-03-2019 – Valoris : Visite des installations

2019-03-091

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu à l'unanimité

Que les membres du conseil sont autorisés à participer à la visite des installations au site de Valoris, le 16 mars prochain.

Les frais de déplacement seront remboursés selon le règlement en vigueur et sur preuve, le covoiturage est suggéré.

Les citoyens sont invités à cette rencontre et des informations seront diffusées sur le site web de la ville et la page Facebook.

ADOPTÉE

5.12.3 18-03-2019 – 18 h 30 : Dossier entraide incendie : Chartierville, La Patrie et Scotstown et invitation à Hampden

Attendu qu'une entente d'entraide incendie a été signé entre les Municipalités de Chartierville, La Patrie et la Ville de Scotstown au mois de décembre 2007;

Attendu que la Municipalité de La Patrie a adopté une résolution demandant d'annuler sa participation à cette dite entente;

2019-03-092

SUR LA PROPOSITION unanime des conseillers présents, il est résolu à l'unanimité

Que la Ville de Scotstown invite les Municipalités de Chartierville et La Patrie à une rencontre le 18 mars prochain pour discuter de ce dossier. La Ville de Scotstown sera représentée par le maire, les conseillers du comité de sécurité publique, sa directrice générale et le directeur incendie.

Les représentants de la Municipalité du Canton de Hampden seront invités à se joindre à cette rencontre.

ADOPTÉE

5.12.4 29-03-2019 à 13 h : Comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots (Scotstown)

Une rencontre du comité directeur du Parc régional du Marécage des Scots est prévue pour le 29 mars prochain. Monsieur Iain MacAulay, maire, étant le représentant de la Ville de Scotstown et Madame Monique Polard, directrice générale responsable de la gestion pour l'entretien de la piste cyclable participeront à cette rencontre.

6. Sécurité publique

6.1 Sécurité publique – Demande d'aide financière – Volet 2

ATTENDU QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

ATTENDU QUE la Ville de Scotstown atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

ATTENDU que la Ville de Scotstown prépare actuellement son plan d'urgence conjointement avec la Municipalité du Canton de Hampden;

2019-03-093

SUR LA PROPOSITION du conseiller Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Ville de Scotstown présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 14 500 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 500 \$;

Que la Ville de Scotstown atteste par la présente qu'elle se regroupera avec la municipalité locale du Canton de Hampden pour le volet 2, et qu'elle demande l'aide financière additionnelle de 2 000 \$ prévue au programme dans ce cas;

Que la Ville de Scotstown autorise Madame Monique Polard, directrice générale à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

ADOPTÉE

6.2 Sécurité incendie :

6.2.1 Entériner bonus 2018 remis aux pompiers

2019-03-094

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal entérine la remise d'un bonus aux pompiers du Service incendie de la Ville de Scotstown pour l'année 2018.

Ce bonus est calculé selon un rapport préparé par les officiers du service incendie en tenant compte des présences des pompiers aux entraînements, interventions, etc. ainsi que certaines appréciations de leur esprit d'équipe et autres.

Une rencontre individuelle avec chaque pompier a lieu pour leur expliquer ledit rapport.

ADOPTÉE

7. Voirie

7.1 Achat palette d'asphalte (froide) de réparation

Attendu que des estimations de prix ont été demandées auprès de 4 entreprises pour l'achat de sacs d'asphalte froid;

2019-03-095

SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil autorise l'achat de 112 sacs de 30 kg d'asphalte froid auprès du magasin Canac (Sherbrooke) étant l'entreprise offrant les prix les plus bas selon l'estimation reçue par courrier électronique, au montant 1 143,50 \$ incluant des frais de livraison et les taxes.

ADOPTÉE

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

7.2 Abat-poussière
ATTENDU les demandes d'estimations auprès de 4 entreprises pour l'achat d'abat poussière :
. Association Coop &agricole (La Patrie);
. BMR G. Doyon (East Angus);
. Canac (Sherbrooke);
. Sel Warwick;

2019-03-096 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE le conseil autorise l'achat de 2 palettes de 70 sacs chacune pour une quantité de 140 sacs de 35 kg d'abat poussière (calcium) auprès de la compagnie Sel Warwick un montant de 1 855,12 \$ incluant les taxes, la livraison, le déchargement et la surcharge de carburant.
ADOPTÉE

8. Loisir et culture

8.1 Décentralisation de la formation des animateurs du SAE
2019-03-097 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que la Ville de Scotstown accepte les frais de 230 \$ maximum relié à la formation de chacun des animateurs pour le camp de jour pour un maximum de 2 animateurs pour un montant total de 460 \$ pour l'année 2019.
ADOPTÉE

8.2 CACI : maintenance des ordinateurs
2019-03-098 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
Que le conseil municipal autorise la vérification et mise à jour des 5 ordinateurs du CACI situés à la bibliothèque municipale par l'entreprise Solutek.
Selon le rapport de vérification, le conseil municipal prendra décision si tous les ordinateurs sont conservés au CACI en raison de la diminution de l'achalandage.
ADOPTÉE

8.3 Demande d'arbres dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts
2019-03-099 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Martin Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents
QUE la Ville de Scotstown en partenariat avec la Municipalité du Canton de Hampden participe au Mois de l'arbre et des forêts se déroulant au mois de mai, édition 2019 et procède à la demande de plants d'arbres pour en distribuer aux citoyens de Scotstown.
QUE les membres du conseil intéressés soient responsables de cette activité.
La directrice générale, Monique Polard, est autorisée à faire la demande des plants d'arbres qui seront distribués au cours du mois de mai. Un avis indiquant aux citoyens les modalités de la remise des plants d'arbres sera diffusé dans l'Info-Scotstown.
ADOPTÉE

8.4 Défi Challenge Québec 800 2019 – Demande d'autorisation
2019-03-100 SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Gilles Valcourt, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

VILLE DE SCOTSTOWN
SÉANCE ORDINAIRE DU 5 MARS 2019

Que la Ville de Scotstown autorise Le Défi Challenge Québec 800 à emprunter le réseau routier lors de leur 4^e édition en conformité avec les autorisations et règles du Ministère des Transports et de la Sûreté du Québec le 17 mai 2019.

Le Défi Challenge Québec 800 est une aventure de course à pied à relais, visant à soutenir les jeunes par le biais d'une collecte de fonds qui sera versée à la Fondation Jeunes en Tête.

Ce défi favorise le dépassement de soi, l'esprit d'équipe et se déroule sur une période de 4 jours (du 16 au 19 mai), parcourant une distance de 800 km à travers une dizaine de magnifiques régions du Québec que sont la Montérégie, l'Estrie, Chaudière-Appalaches, Québec Centre, Lanaudière et Montréal. Pour chaque relais, notre convoi de 10 véhicules récréatif stationnera quelques instants dans la ville concernée, le temps d'effectuer le changement de coureur.

Le dossier de course (Road Book) a été soumis au MTQ et ceux-ci demandant que chaque ville délivre l'autorisation nécessaire à cet événement. Aucune fermeture de route n'est demandée.

Les relais sont composés de 5 à 10 coureurs au maximum. Les relais disposent d'un véhicule d'ouverture de convoi et un véhicule de fermeture avec lumières.

ADOPTÉE

9. Correspondance et varia

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Des questions ont été posées par les citoyens présents auxquelles Monsieur Iain MacAulay, maire suppléant, a répondu.

11. Levée de la séance

2019-03-101
SUR LA PROPOSITION du conseiller Monsieur Marc-Olivier Désilets, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance est levée. Il est 20 h 21.

ADOPTÉE

Les résolutions ici inscrites sont conformes, sous réserve de l'approbation du libellé final du procès-verbal de la présente séance de la Ville de Scotstown, lors de sa prochaine séance.

Le maire atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par lui de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

VILLE DE SCOTSTOWN

Iain MacAulay, maire suppléant

Monique Polard, directrice générale